

Lloyd's Register of Shipping.



Port de BOULOGNE

la 25 Septembre 1948

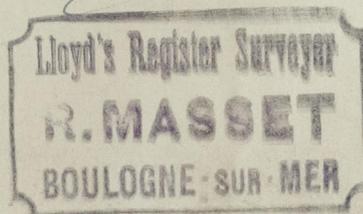
Le Soussigné

R. MASSET

Inspecteur de cette Société, certifie par la présente qu'à la demande de Messieurs GOUNAY Frères Armateurs à Boulogne S/mer le chalutier à vapeur "NOTRE DAME DE FRANCE" jeaugeant 433 tonnes brut a été soumis à, des essais de machine principale, en mer, le 13 Aout 1948 et que la puissance en chevaux indiqués, basée sur l'étude des diagrammes relevés, à été supérieure à 700 chevaux-vapeur : soit SEPT CENT HUIT chevaux.

En conséquence, je déclare, avec l'autorisation du Comité, que la puissance totale, en chevaux indiqués, de la machine principale de ce navire est supérieure à 700 chevaux.

Fees: 5.000 Francs



Ce certificat se réfère expressément aux termes des Règlements et Statuts de la Société qui stipulent :—
 "Bien que le Comité apporte tous ses soins à assurer le bon fonctionnement de la Société, il reste entendu, que ni le Comité, ni la Société, ne peuvent être, en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, déclarés responsables de toute erreur ou inexactitude qui pourrait être relevée dans les rapports ou les certificats délivrés, tant par la Société que par ses Inspecteurs, ou dans les renseignements fournis par le Registre du Lloyd, ou toute autre publication de la Société, ainsi que pour toute erreur de jugement, faute, négligence des Inspecteurs ou autres fonctionnaires ou agents de la Société."